

Culture

L'étude de pré-faisabilité visant l'élaboration d'un projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie, financée par l'Agence française de développement (AFD), a été présentée aux représentants des Etats membres le 4 novembre. Sur la base de cette étude de pré-faisabilité, il était question de lancer au premier trimestre un étude de faisabilité. Des consultations avec l'AFD ont permis d'envisager une autre option permettant d'enclencher plus rapidement des actions.

La COI a également poursuivi ses activités en faveur de la conservation du patrimoine de nos îles, en partenariat notamment avec l'Iconothèque historique de l'océan Indien (IHOI).

Le Prix Indianocéanie et le concours de vidéos ePOP sont lancés.

Il est aussi envisagé d'organiser dans nos Etats membres l'installation de l'exposition « Nous et les autres, des préjugés au racisme ». En outre, un appel à propositions du British Council de Nairobi sur fonds ACP/UE constitue une opportunité de financement pour une action culturelle régionale à définir. Parmi les options : une action autour du peuplement de l'Indianocéanie ou le cofinancement de l'exposition « Nous et les autres ».

Le projet régional pour le développement des ICC en Indianocéanie.

L'étude de pré-faisabilité a permis d'élaborer une cartographie des acteurs et un diagnostic des besoins du secteur des ICC. Le Bureau d'études « Le 3^{ème} Pôle », sélectionné après consultation, a mené des entretiens dans nos 5 Etats membres et au Mozambique. L'étude finale a été rendue le 2 octobre 2020. Un atelier de restitution avec les Etats membres a eu lieu le 4 novembre 2020.

Cette étude a réalisé une analyse (sans prétention exhaustive) des six filières constituant les ICC telles que définies par l'UNESCO à savoir le patrimoine culturel matériel et immatériel, les arts vivants (danse, musique, théâtre...), l'audiovisuel avec les médias interactifs et les services créatifs, le design, l'architecture et les métiers d'art et d'artisanat, le livre et l'édition, et enfin les arts visuels. Un diagnostic des besoins des acteurs et des institutions publiques a été élaboré. Des points communs ont été identifiés, à savoir le besoin de :

- Renforcer les conditions d'émergence des projets ;
- Développer les capacités et les compétences des acteurs ;
- Soutenir les échanges et faciliter l'accès aux marchés internationaux et
- Augmenter l'impact social et environnemental des projets.

L'atelier de restitution a permis le partage de la version définitive de cette étude de pré-faisabilité avec les Etats membres et le Mozambique. Une synthèse de l'étude a également été envoyée à l'ensemble des partenaires rencontrés par le Bureau d'études.

Il était prévu de lancer au premier trimestre 2021 une étude de faisabilité. Cela étant, des consultations avec l'AFD ont permis d'envisager une autre manière de faire : il est proposé de procéder à un appel d'offres pour le recrutement d'une expertise (cabinet) pour soutenir le Secrétariat général dans l'élaboration et la mise en œuvre d'activités sur la base de l'étude de pré-faisabilité. Cette méthode, plus rapide, permet également à la COI de gagner en agilité et de démarrer des activités vers la moitié du second semestre 2021. L'enveloppe pré-identifiée pour cette activité resterait sensiblement similaire aux prévisions pour un projet sur les ICC, à savoir un maximum de 5 millions €.

Collaboration avec l'IHOI

La COI a maintenu ses actions de soutien de l'Iconothèque historique de l'océan Indien, en participant au lancement de l'exposition « Images océan Indien » le 26 février 2020 à travers une conférence de presse organisée en vidéoconférence à la COI, en lien avec le Département de La Réunion et les acteurs de nos différentes îles. La mise en réseau des patrimoines iconographiques de l'océan Indien vise à partager sur une plate-forme commune des images de partenaires du Sud-Ouest de l'océan Indien mus par l'objectif commun de collecter, numériser, décrire les fonds et les collections de leur pays. A mesure de la mise en ligne, des actions de valorisation par le biais d'outils numériques ont été lancées.

Le parti-pris de l'exposition consiste littéralement à « cartographier » les différents fonds et collections iconographiques selon leur lieu de conservation. Une galerie de portraits révèle les acteurs référents de la Mise en réseau des patrimoines iconographiques de l'océan Indien qui présentent les fonds iconographiques de leur institution, et dévoilent chacun une image de sa collection qui lui tient particulièrement à cœur.

Le Conseil départemental de la Réunion souhaite continuer les actions de l'IHOI en favorisant « l'appropriation des fonds iconographiques de l'océan Indien par les publics » à travers des actions comme un concours de photographie pour des élèves de l'enseignement secondaire de l'océan Indien et des résidences d'artistes pour la création d'œuvres à partir de fonds iconographiques numérisés. Le financement d'INTERREG V, dont l'autorité de gestion est la Région Réunion a été obtenu. La COI avait soutenu cette initiative.

Par ailleurs, plus de 850 images datant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles issues des Fonds de la Chambre d'agriculture de Maurice, du Blue Penny Museum et des héritiers de Serge Constantin et d'Hervé Masson, avec lesquels la COI a œuvré, ont été numérisées et mises en ligne par l'IHOI.

Prix Indianocéanie 2021

La 3^{ème} édition du Prix Indianocéanie a été lancée le 15 décembre 2020 en visioconférence, avec la participation du Secrétaire général de la COI, de l'Ambassadeur L. E. Ognimba, Directeur du bureau régional pour l'océan Indien de l'OIF et de Madame B. Sigismeau, Vice-Présidente du Conseil départemental de La Réunion, grâce aux soutiens de l'OIF et du Conseil départemental de La Réunion.. Pour rappel, l'appel à écritures Indianocéanie est un appel à écrire des textes en français sans genre imposé, portant sur des questionnements contemporains propres à la région Indianocéanie. L'appel à écritures est ouvert jusqu'au 30 juin 2021. Il s'agit d'une édition numérique : le dépôt des manuscrits se fera exclusivement en ligne. La communication y est essentielle. Le texte sera édité en 500 exemplaires. L'ouvrage primé sera en vente en librairie. Le lauréat recevra une récompense de 1000 €.

Concours de vidéos e-POP

Le réseau « ePOP, petites ondes participatives » donne la parole aux populations affectées par les changements environnementaux et climatiques, la met en dialogue avec les scientifiques, les acteurs et les décideurs, la diffuse à l'échelle locale et internationale, pour engager les territoires vers un développement durable.

Par la réalisation de courtes vidéos avec leurs smartphones, les jeunes « ePOPers » (15-30 ans) se font les porte-paroles du ressenti, de l'expérience et des questionnements de leur communauté et ses différentes générations, confrontées au quotidien aux changements globaux et en recherche de solutions pour y faire face. Ces paroles recueillies

sont largement diffusées auprès des populations concernées, sur les réseaux sociaux, dans les médias, lors de débats publics et de rendez-vous internationaux.

Portée par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et RFI Planète Radio (groupe France Médias Monde), la méthodologie d'ePOP a été éprouvée dès 2017 dans le Pacifique, parrainée par Elisabeth Holland de l'Université du Pacifique Sud, co-récipiendaire du Prix Nobel de la Paix en 2007, et portée à la COP23 (2017), à Ocean Day (2017), au 30^e anniversaire du GIEC à l'Unesco (2018), au colloque international Island Biology (2019) et prochainement au Congrès mondial de la Nature (2021). ePOP se déploie désormais en Afrique de l'Ouest et dans l'océan Indien.

La COI s'est associée à l'IRD et à RFI pour diffuser plus largement ce concours de vidéos, grâce au soutien de l'OIF. Ce concours a été lancé le 4 janvier 2021. Il est ouvert jusqu'au 4 avril 2021. La COI est membre du jury de sélection des vidéos.

Exposition « Nous et les autres, des préjugés au racisme ».

L'exposition « Nous et les autres, des préjugés au racisme » a été organisée à Paris par le Musée de l'Homme entre 2017 et 2018. A travers cette exposition, le Musée de l'Homme « démonte les processus de catégorisation et de hiérarchisation pour mieux comprendre les phénomènes de racialisation et de racisme ». Cette manifestation met magnifiquement en valeur la diversité de l'humanité et participe à la sensibilisation des jeunes via la mobilisation du système éducatif. Elle est un outil de lutte contre les discriminations.

L'exposition est actuellement organisée aux Archives départementales de La Réunion, et ce jusqu'au 30 juin 2022. Cette exposition viendrait en continuité des actions que nous menons pour promouvoir la paix, le dialogue des cultures et la citoyenneté. Nous avons donc pris contact avec le Muséum National d'Histoire Naturelle français (MNHN) afin de déterminer les possibilités de tenue de cette manifestation dans la région. Le Secrétariat général pourra mobiliser les acteurs publics et privés de la région pour installer ces expositions dans tous les Etats membres. Une opportunité de financement peut également être testée auprès du British Council de Nairobi.

Il s'agira également d'assurer un lien avec les ministères de l'Education et les écoles du réseau Eco-Schools pour sensibiliser à la lutte contre les discriminations.

La COI disposerait d'une cession de droit sur la totalité des contenus pour une durée de 2 ans. A noter que le MNHN apporte un appui scientifique et technique, notamment pour l'élaboration de visuels et contenus spécifiquement dédiés à notre région.

Appel à proposition du British Council

Le British Council de Nairobi met en œuvre sur financements FED-ACP un projet de promotion culturelle pour l'Afrique de l'Est. Ce projet intègre un appel à propositions pour le (co)financement d'actions régionales tant pour le renforcement des capacités des acteurs culturels que pour la promotion de l'héritage tangible et intangible, notamment grâce aux nouvelles technologies.

Les financements peuvent atteindre un maximum de 175 000 €.

Le Secrétariat général envisage de répondre à l'appel à proposition pour un projet en phase avec l'objectif 2 dudit projet : « Créer / produire des biens et services culturels de qualité à des coûts abordables et en quantité croissante – appui aux projets culturels engageant des zones isolées / appui aux héritages culturels tangibles et intangibles, incluant les collections et musées ».

Collaboration COI-COMESA

Le Secrétariat général a répondu, le 15 avril 2020, avec le COMESA, à l'appel à projets lancé par l'Union européenne pour le « soutien aux secteurs de la culture et de la création ACP », dans le cadre du « Programme ACP UE vers une industrie culturelle viable ». Le projet déposé n'a malheureusement pas été retenu.

Proposition de décision

Le Comité des OPL propose au Conseil des ministres de :

- a) Féliciter le Secrétariat général pour l'accroissement des actions de coopération culturelle ;**
- b) Autoriser le Secrétariat général à lancer un appel à d'offres pour démarrer les activités en faveur des Industries culturelles et créatives sur la base de l'étude de pré-faisabilité et avec le soutien de l'AFD ;**
- c) Autoriser le Secrétariat général à organiser l'installation de l'exposition « Nous et les autres, des préjugés au racisme » dans la région et nouer les partenariats nécessaires à cette fin, notamment avec le secteur privé ;**
- d) Autoriser le Secrétariat général à participer à l'appel à propositions du projet d'appui à la culture et à la création en Afrique de l'Est mis en œuvre par le British Council de Nairobi ;**
- e) Soutenir le Secrétariat général dans sa démarche visant à l'implication concrète de tous les États membres dans l'Iconothèque Historique de l'océan Indien ;**
- f) Remercier chaleureusement l'Agence française de développement, l'Organisation internationale de la Francophonie et le Département de La Réunion pour leur contribution aux actions culturelles de la COI.**

Rappel : Décision 12 -Culture- du Comité des OPL du 10 décembre 2020.

Le Comité des OPL :

- a) Remercie chaleureusement l'AFD pour son soutien apporté à la COI et au secteur culturel ;*
- b) Soutient le Secrétariat général dans la mise en œuvre de l'étude de faisabilité en vue d'un projet régional de développement des Industries culturelles et créatives ;*
- c) Soutient le Secrétariat général dans sa démarche visant à l'implication concrète de tous les États membres dans l'Iconothèque Historique de l'océan Indien et particulièrement dans la mise en œuvre du projet d' « appropriation des fonds iconographiques de l'océan Indien par les publics » ;*
- d) Se félicite du lancement programmé de la 3^{ème} édition de l'appel à écritures du « Prix Indianocéanie » par le Secrétariat général en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Conseil départemental de La Réunion ;*
- e) Encourage le Secrétariat général dans la recherche de partenariats et de financements pour la tenue de l'exposition « Nous et les autres, des préjugés au racisme », sur le plan régional.*